

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74 3 avenue de la plaine - BP 340 74 008 Annecy Tél: 04.50.52.30.00 ufoval@fol74.org

En savoir plus: www.fol74.org

Les indispensables:

- Fiche de renseignements médicaux, complétée et signée + médicaments et ordonnance.
- Test d'aisance aquatique



Les Issambres

aqua'Gliss

Centre de vacances Les Myrtes Réf. 074022001

C'est parti pour de folles activités sur l'eau!

Pour les 6 – 8 ans : A la découverte des dessous marin dans l'aquascope (sous réserve) pour le côté sérénité, puis on accélère le rythme avec une séance de folie sur un canapé flottant tiré par un bateau et enfin deux séances de baby kayak viennent s'ajouter!

Pour les 9 – 11 ans : Pour commencer, on se dirige vers une petite île des Issambres pour une randonnée palmes, masque et tuba pour faire un brin de causette avec les poissons ! Ensuite il va falloir ramer pour travailler ses biceps avec 2 balades en kayak. Et pour le fun on s'élance en banane tractée !

Pour tous : Le projet d'animation sera autour de la découverte de la faune et de la flore, pour sensibiliser la diversité des espèces marines et végétales ! On pourra s'initier à la pêche à pied avec la mise en place d'aquarium et l'étude des espèces. Ou par exemple la création d'un espace de plantation de fleuret d'un petit potager...

Le Centre :

Entre St Raphaël et St Tropez, le centre est implanté dans le petit village des Issambres. A l'ombre des orangers et des palmiers, les enfants trouvent le calme d'une villa entourée de bougainvilliers avec vue sur la mer et profitent de sa piscine. Il est composé d'une villa et de son annexe où les enfants sont logés par groupe d'âge dans des chambres spacieuses et confortablement équipées. La proximité de la plage, du port et du village de San Peire avec son magnifique parc permet d'aller facilement pratiquer les activités à pied.

Aquascope: Embarquez à bord de l'aquascope pour une promenade d'observation sous-marine et admirez la faune et la flore de la méditerranée. Les enfants seront par groupe de 5 ou 7, accompagnés d'un animateur. (sous réserve du a la crise Sanitaire)

Canapé (1 séance): Equipés de gilets de sauvetage, les enfants sont confortablement assis sur un canapé gonflable tracté par un bateau. Ils s'installent par 4 avec un animateur. L'activité est encadrée par des moniteurs spécialisés de la base « water gliss passion » du port des Issambres. Sensations fortes garanties! Le site se situe à 20 minutes à pied du centre.

*Test d'aisance aquatique obligatoire

Baby-kayak: Les séances ont lieu à l'école municipale de voile des Issambres située à 20 min à pied du centre. Les enfants seront par groupes de 8 ou 10 sur des kayaks adaptés à leur taille, accompagnés d'un animateur et d'un moniteur diplômé d'Etat de Kayak.

*Test d'aisance aquatique obligatoire

Kayak: Les séances ont lieu à l'école municipale de voile des Issambres située à 15 min à pied du centre. Les enfants seront par groupes de 8 ou 10, accompagnés d'un animateur et d'un moniteur diplômé d'Etat de Kayak.

*Test d'aisance aquatique obligatoire

Baignade dans la piscine du centre: Nous disposerons de la piscine du centre (12 mètres sur 8 mètres, profondeur de 60 cm à 1,40 m), d'un matériel spécialisé et ludique (tapis, ceintures, flotteurs, objets coulants, ...) sous la compétence d'un animateur surveillant de baignade (SB) et d'un animateur pour 8 enfants dans l'eau.

Baignade en mer: Elle se fait à la plage surveillée de San Peire, à 20 minutes à pied du centre où se trouve un poste de sécurité de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS). La baignade sera surveillée par un animateur diplômé (SB, BNSSA, ...) depuis le bord, avec l'aide des MNS et la présence d'un membre de la direction. Dans l'eau, un animateur pour 8 enfants est présent dans un espace sécurisé par un périmètre. La durée des baignades varie en fonction des températures de l'eau et de l'air. Elles durent en moyenne une vingtaine de minutes. Nous privilégions la plage le matin pour être plus au calme.

Des activités pour imaginer et s'exprimer: Des contes, des mimes, de la peinture, des chants, des histoires que l'on écrira ...

A noter! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant... De plus le programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid19

1 animateur pour 8 enfants en moyenne encadre les différentes activités. L'équipe de direction se compose d'un directeur, de 2 adjoints, d'une assistante sanitaire et une personne diplômée chargée de l'activité piscine. Des personnes de service assurent l'entretien des locaux. Un cuisinier et son aide préparent les repas.

Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage.

L'alimentation: Les repas, préparés par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage des tables... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

Linge: Le linge est lavé tous les 3 ou 4 jours par la lingère du centre (sauf pour les séjours de 7 jours). Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

Santé

Veuillez remplir avec attention et sans omission la fiche de renseignements médicaux que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.



Relations Parents/ Enfants

Courrier: Nous incitons les enfants à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

Téléphone: Si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le au moment des repas entre 12h30 et 13h30 ou entre 19h15 et 20h15 en vous armant de patience car les lignes sont souvent occupées. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois l'enfant l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

E-mail : Vous avez aussi la possibilité d'écrire par mail à votre enfant à l'adresse qui vous sera communiquée sur la lettre du directeur jointe à la convocation de départ.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

Argent de poche

Une somme de 15 € par semaine est suffisante. Vous la remettez à un responsable au moment du départ en utilisant l'enveloppe « argent de poche » que vous recevrez avec la convocation de départ.

Objets de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association.

ATTENTION! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Transports

Au départ de la région Auvergne Rhône Alpes, les voyages auront lieu en autocar de grand tourisme (en train si l'effectif est faible, notamment sur les séjours de 7 jours). Les trajets se feront de jour sauf le voyage du 04 juillet qui se fera de nuit.

Au départ des autres régions, les voyages auront lieu en train jusqu'à la gare de St Raphaël Valescure.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera transmise 10 jours avant le départ.

A remettre le jour du départ

MEMO

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant)
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe.
 - Test d'aisance aquatique
- La fiche trousseau.
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour.
- Une gourde

Bon séjour avec UFOVAL 74 / Vacances Pour Tous !



Protocole sanitaire – Covid-19

1. Le protocole sanitaire

Le fonctionnement des séjours proposés est adapté, de manière à respecter le protocole sanitaire paru le 9 juin pour les Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement, établi par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, ainsi que le Ministère des solidarités et de la santé. Ce protocole est mis en œuvre à compter du début des vacances scolaires d'été et jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée par les Ministères concernés afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités. La liste des mesures mises en place ci-dessous est donc susceptible d'évoluer en fonction des directives gouvernementales.

Le protocole sanitaire repose sur 5 fondamentaux :

- · La distanciation physique
- · Le respect des gestes barrières
- La limitation du brassage des enfants/jeunes
- Le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et des matériels
- L'information et la communication à l'attention des familles et des enfants/jeunes ainsi que la formation des personnels.

Une organisation est donc mise en place pour permettre le respect de ces principes fondamentaux dans le fonctionnement de chaque centre.

Conseils pour les parents

- Expliquer aux enfants/jeunes que les séjours ne se dérouleront pas comme les précédents, s'ils en ont déjà vécu.
- Evoquer avec les enfants/jeunes les nouvelles règles liées aux gestes barrières (je reste à distance de mes copains / je n'apporte pas de matériel (jeux de société, consoles de jeux, ...) /, je me lave souvent les mains / je ne me déplace pas comme je veux / les enfants de plus de 11 ans, les animateurs et l'équipe de direction portent parfois un masque / je dois bien respecter les consignes).
- Vérifier la température de vos enfants/jeunes avant de les emmener sur le lieu de rdv du séjour (elle ne doit pas être supérieure ou égale à 38°C). Si l'enfant présente des symptômes ou a plus de 38°C, l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et n'y sera pas accueilli.
- Ne pas emporter de jeux collectifs de la maison.
 Seules les affaires personnelles (vêtements, accessoires, doudous...) et les jeux individuels (livres...) seront acceptés.

- Les encadrants portent un masque lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.
- Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection à la covid-19. Néanmoins les enfants de plus de 11 ans portent un masque lors d'activités durant lesquelles la distanciation physique n'est pas possible.

Les gestes barrières seront réexpliqués aux enfants/jeunes lors des premiers jours par les animateurs.

Le gel hydro-alcoolique est déconseillé pour les enfants d'âge maternel et élémentaire. Les enfants de plus de 11 ans pourront utiliser du gel hydro-alcoolique, mais dans tous les cas nous privilégierons le nettoyage des mains au savon et à l'eau.

2. L'accueil des enfants et des familles

Différents types de séjours peuvent être mis en place sur un même centre :

- Séjour de 7 jours
- · Séjour de 14 jours

Les familles peuvent conduire leur enfant directement sur le lieu de séjour. Dans ce cas, leur accueil devra permettre de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrières. Les parents devront dans ce cas porter un masque grand public.

Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils doivent être munis de masques.

Les séjours se dérouleront en petits groupes de 15 enfants maximum, plus 2 animateurs.

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée du séjour. Ils peuvent cependant être adaptés pour tenir compte notamment de la nature des activités menées.

Les possibilités d'interaction entre les groupes seront réduites, en organisant les activités et l'utilisation des lieux communs en fonction de ces groupes.

Les personnels encadrants ont connaissance du protocole sanitaire, le respectent et le font respecter par les enfants et les jeunes.



Protocole sanitaire – Covid-19

L'accueil des enfants/jeunes Conditions d'hébergement

Le nombre de lits par chambre permettra le respect des règles de distanciation physique. Une distance de 1m entre chaque lit sera respectée.

L'utilisation simultanée de deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour. Le linge de lit sera lavé chaque fin de semaine.

Le ménage sera effectué deux fois par jours dans tous les lieux fréquentés par les groupes d'enfants.

Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains seront prévus à proximité des lieux d'accueil et des lieux d'activités.

En cas d'hébergement sous tentes, ces dernières permettront le respect des règles de distanciation physique.

L'accueil des enfants/jeunes La restauration

L'organisation des temps et l'accès aux lieux de restauration seront conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente. Les jeunes déjeunent en respectant les règles de distancation physique.

L'organisation du temps de restauration permettra de limiter les éléments utilisés en commun pouvant faciliter les contacts et attroupements (salières, poivrières, carafes d'eau...)

L'aménagement des tables doit être prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physiques que celles appliquées dans le protocole sanitaire de l'hôtellerie-restauration (respect d'une distance de 1m linéaire entre 2 tables).

La désinfection des tables et des dossiers de chaises est effectuée après chaque repas.

Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage dans les salles à manger.

Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.

L'accueil des enfants/jeunes Les transports

Les règles de distanciation physique s'appliqueront dans la mesure du possible suivant les transports utilisés dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

Durant les transports pour se rendre dans les lieux d'hébergement, les organisateurs veilleront, dans la mesure du possible, à la distanciation physique entre les groupes de 15 mineurs voyageant ensemble.

Pour les voyages en car, le véhicule fera l'objet avant et après utilisation, d'un nettoyage complet.

Le chauffeur maintiendra les distances de sécurité avec les passagers et portera un masque grand public lorsque cela ne peut être respecté.

Les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque dans les transports et dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.

A noter que **la SNCF impose le port du masque** pour toute personne entrant en gare et pour tous les voyageurs y compris les enfants de moins de 11 ans.

3. Information des familles

Suivi sanitaire:

domicile immédiatement.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes au covid-19 chez un enfant/jeune pendant le séjour :

- Il sera isolé immédiatement avec un masque dans l'infirmerie ou dans une salle dédiée.
- La famille sera contactée sans délai pour qu'elle vienne chercher l'enfant ou le jeune au plus vite.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.
 Si un personnel encadrant présente un ou plusieurs symptômes au COVID-19 : il sera isolé et rentrera à

Un assistant sanitaire, référent COVID-19, sera en charge du suivi sanitaire des enfants/jeunes dans chaque centre.

Il est primordial que votre enfant/jeune respecte les règles sanitaires imposées ainsi que les gestes barrières durant tout le séjour. La sécurité du groupe auquel il appartient et des personnels encadrants en dépend.

En cas de manquement de la part de l'enfant ou du jeune, vous serez informés et une discussion s'engagera autour de la poursuite possible du séjour ou non.

Le Directeur/la Directrice du centre se tient à votre disposition pour toute question relative à l'accueil de votre enfant/jeune au sein du centre, et aux modalités d'organisation de l'accueil.

Vous pouvez également joindre le service UFOVAL au 04.50.52.30.00

4. Le rôle des familles

La prise de température de votre enfant avant le départ pour le séjour est primordiale. Si l'enfant présente des symptômes ou a plus de 38°C, l'enfant ne doit pas se rendre sur le lieu de séjour et ne pourra pas y être accueilli. La famille en informe au plus vite le Directeur/la Directrice du centre.

Les parents jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation de leurs enfants au respect des règles de fonctionnement et des gestes barrières.



Nom et Prénom de l'enfant :

| Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues. | CONSEILLÉ | DANS LA VALISE | sur sol | Inventaire de | |
|--|---------------|-------------------|--------------|---------------------|-------------|
| VALISE ou SAC DE VOYAGE | 1 | | | | |
| CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB | 1 | | | | |
| TEE –SHIRT, POLOS | 8 | | | | |
| PULL ou SWEET dont 1Chaud | 4 | | | | |
| COUPE VENT / IMPERMEABLE | 1 | | | | |
| SHORT, BERMUDAS ou PANTACOURT | 5 | | | | |
| PANTALON | 3 | | | | |
| ROBE ou JUPE | Facultatif | | | | |
| SLIPS, CULOTTES ou CALECONS | 8 | | | | |
| PAIRES DE CHAUSSETTES | 4 à 7 | | | | |
| PYJAMA (plus en cas d'énurésie) | 2 | | | | |
| MAILLOT DE BAIN (pas de short) | 2 | | | | |
| SERVIETTE DE PLAGE | 2 | | | | |
| PETIT SAC A DOS pour la plage et balade | 1 | | | | |
| SANDALETTES pour marcher (pas de tong) | 1 | | | | |
| NU-PIEDS | 1 | | | | |
| BASKETS | 1 | | | | |
| SERVIETTE DE TABLE | 2 | | | | |
| SERVIETTE DE TOILETTE | 2 | | | | |
| GANT DE TOILETTE | 3 | | | | |
| TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, s mouchoirs en papier | shampoing, pe | igne ou brosse, | brosse à den | it, dentifrice, crè | me solaire, |
| NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo | | | | | |
| AUTRES | | | | | |
| 1 GOURDE D'EAU PERSONNELLE | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

| SEJOUR: |
|---|
| NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : |
| Date du séjour : Du Au |
| A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR |
| Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs. Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM. |
| L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées. Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité. |
| Je soussigné(e) |
| |
| Titulaire du diplôme : |
| D. 1. 1/17 |
| Date de délivrance du diplôme : |
| Certifie que l'enfant |
| |
| Né(e) le / / |
| Fait à Cachet et signature : |
| |